



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

086/36.61.36 - commune@ouffet.be - www.ouffet.be

COMMUNE D'OUFFET Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le **16 octobre 2023 à 17H30'**

Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR - Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) Ordres du jour des intercommunales
- 2) Piscine de Bernardfagne : Avance de trésorerie et convention : Décision à prendre
- 3) Intradel : Plan d'actions locales zéro déchet 2024 : Décision à prendre
- 4) Plan de Cohésion Sociale : Convention de Partenariat avec l'Asbl « L'Atelier » : Approbation : Décision à prendre
- 5) Association de Projet « Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève » : Approbation des comptes 2022 et du rapport d'activité de l'année scolaire 2022-2023 : Décision à prendre
- 6) GREOVA : Appel à projet « Smart Région de la Stratégie Digital Wallonia » - Adhésion : Décision à prendre
- 7) Dossier PCDR - FP 3.2 : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et ce via la création de logements tremplins – Dossier Projet – Approbation : Décision à prendre
- 8) Elections 2024 – Adhésion à la centrale d'achat du SPF Intérieur et SPW IAS relative au « Développement d'un système digital de comptabilisation des bulletins de vote papier et services en rapport avec l'utilisation de ce système » : Ratification : Décision à prendre
- 9) Subsidés communaux 2022-2023 du service ordinaire aux associations locales : décision à prendre
- 10) Police : divers arrêtés pris depuis le 28/08/2023 – Ratification : décision à prendre.

SEANCE A HUIS CLOS :

- 11) Enseignement communal : Capital périodes – Maintien DPPR définitif - Désignations temporaires – Situation au 01/10/2023 : ratification – Décision à prendre
- 12) Sarts communaux : Nouvelle répartition pour neuf années à partir du 01/11/2023 : Désignation définitive des attributaires – Décision à prendre

Ouffet, le 06/10/2023

Par le Collège,

La Directrice générale,
(S) Hélène PREVOT

La Bourgmestre,
(S) Caroline CASSART-MAILLEUX